



FASI

Fédération des Associations de Solidarité Internationale

Monsieur Alexandre Decroo
Ministre
Ministère de la Coopération au Développement
Rue de Petits Carmes 15
1000 BRUXELLES

Braine l'Alleud, le XX octobre 2014.

CONCERNE : Politique de Coopération au Développement belge - Effets de la nouvelle loi sur les Associations de Solidarité Internationales (ASI).

Monsieur le Ministre

Au nom des Associations de Solidarité Internationale (ASI) réunies en Fédération depuis décembre 2012, nous vous présentons nos félicitations pour votre nomination au poste de Ministre pour la Coopération au Développement.

Nous avons pris connaissance de votre rencontre avec les ONG agréées et souhaitons bénéficier de la même attention en tant que représentant d'un nombre croissant de petites associations qui pratiquent la coopération au développement sans fonds publics mais avec un enthousiasme et dévouement sans faille. Nous pensons que vu leur nombre (600 recensées en Communauté francophone, plus de 1000 en communauté néerlandophone) ces organisations méritent au moins une attention similaire à celle accordée aux ONG agréées. Nous vous invitons donc à une rencontre dont la date reste à fixer ? Nous vous proposons de venir vous adresser à l'Assemblée Générale de la FASI le 13 décembre 2014 à Alternativement, nous souhaitons vous rencontrer à votre meilleure convenance pour faire valoir l'apport considérable que les ASI peuvent apporter à la coopération au développement belge.

Une telle marque de sympathie démontrerait l'attachement de votre Ministère au principe évoqué entre autre par votre prédécesseur à l'indépendance d'opinion du secteur de la société civile dans la politique de coopération au développement belge,

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jean-JacquesSchul
Vice-Président

Benoît Michaux
Président